

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande d'exonération des droits de voirie au titre de l'occupation du domaine public pour une terrasse suite à maladie

Madame Juban expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal deux demandes d'exonération de droits de voirie sollicitées par des commerçants dans un contexte exceptionnel de longue maladie

Des certificats et rapports médicaux ont été fournis. La direction du commerce atteste de la non-occupation du domaine public pendant les périodes citées.

La première demande émane de Monsieur Hamid Dekkal, gérant de l'établissement « Bar des Amis » situé 87 rue Berbisey qui a été dans l'impossibilité d'exercer son activité suite à une maladie, du 16 juin 2017 au 15 décembre 2018.

Il demande l'exonération de ces droits de voirie pour l'année 2018, au titre de l'occupation du domaine public pour sa terrasse, d'un montant de 236,30 €.

La seconde demande a été faite par Monsieur Arnaud Tisin, gérant de la cave et bar à vins « La Pharmacy » situé 9 rue de la Chouette, qui n'a pas pu ouvrir son établissement depuis début 2019 pour cause de maladie. Il a également demandé à arrêter définitivement son occupation du domaine public. L'exonération de ses droits de voirie pour l'année 2019 pour sa terrasse s'élève à 1 296,12 €.

L'UMIH a été consultée et a émis un avis favorable au soutien des professionnels compte tenu des circonstances.

En conséquence, il est proposé d'accompagner ces deux commerçants dijonnais en exonérant leurs droits de voirie.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, de bien vouloir :

1 - décider l'exonération totale pour l'année 2018 des droits de voirie de Monsieur Hamid Dekkal gérant du « Bar des Amis » situé 87 rue Berbisey, soit une exonération de 236,30 €

2 - décider l'exonération totale pour l'année 2019 des droits de voirie de Monsieur Arnaud Tisin, gérant de « La Pharmacy » située 9 rue de la Chouette, soit un montant de 1 296,12 €

3 - autoriser Le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ